ADVANCED MATERIALS

Fiche de données de sécurité

MAGNIFIN® H-5 GV; MAGNIFIN® H-5 HV; MAGNIFIN® H-5 MV; MAGNIFIN® H-10 MV

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006
Règlement de la Commission (UE) n° 2020/878

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : **MAGNIFIN® H-5 GV; MAGNIFIN® H-5 HV; MAGNIFIN® H-5 MV; MAGNIFIN® H-10 MV**

Nom chimique Hydroxide de Magnésium (surface modifiée)

Substance pure/mélange Mélange

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Règlement CLP (CE 1272/2008)	% massique
Hydroxyde de magnésium	1309-42-8	215-170-3	01-2119488756-18-0040	Non classé	>=97

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Additif : ignifugeant

Utilisation industrielle
Production de la substance
Production de composés de plastique et de caoutchouc
Préparation d'une formulation de retardateurs de flammes
Composés utilisée dans l'industrie du transport
Composés utilisés dans les applications électriques
Composés utilisés dans le bâtiment et la construction
Usage dans les revêtements, les encres, les peintures et les matériaux de toiture
Recyclage de plastiques
Agent de régulation du pH
Production d'inhibiteurs de corrosion
Usage comme inhibiteur de ciorrosion dans les turbines à gaz et les boilers
Production de composés du Magnésium
Fabrication et formulation de preparations pharmaceutiques
Stabilisateur de PVC
Utilisation dans les agents nettoyants
Usage dans les champs pétrolifères
Usage dans les lubrifiants
Usage dans la métallurgie
Usage dans les gonflants
Usage dans les liants et les agents de démoulage
Carburants
Usage dans les liquides fonctionnels
Utilisation dans des produits agrochimiques
Usage dans les produits chimiques de traitement des eaux
Usage dans les produits chimiques de l'industrie minière
Agent de désacidification du papier
Transformation des polymères

	Abrasif pour l'industrie du verre, les céramiques et les pierres
Utilisation professionnelle	Usage dans les revêtements, les encres, les peintures et les matériaux de toiture Utilisation dans des produits agrochimiques Utilisation dans les agents nettoyants Usage dans la métallurgie Usage dans les gaz propulseurs Carburants Usage dans les liquides fonctionnels Applications de dégivrage et d'antigivrage Applications de voirie et construction Usage dans les explosifs Usage dans les produits chimiques de traitement des eaux Transformation des polymères Usage dans les lubrifiants Usage dans les liants et les agents de démoulage
Utilisation par les consommateurs	Additif de cosmétiques Usage dans les revêtements, les encres, les peintures et les matériaux de toiture Utilisation dans les agents nettoyants Usage dans les lubrifiants Usage dans les gaz propulseurs Carburants Usage dans les liquides fonctionnels Applications de dégivrage et d'antigivrage Usage dans les produits chimiques de traitement des eaux
Utilisations déconseillées	Aucun(e) connu(e).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant	MARTINSWERK GmbH Kölner Strasse 110 50127 Bergheim Germany Tel. : +49-2271-90.22.78 Fax. : +49-2271-90.27.17
Internet	www.hubermaterials.com
E-mail	hubermaterials@huber.com
1.4. Numéro d'appel d'urgence	CHEMTREC: 1 +800-424-9300 ou 1 +703-527-3887 International
Numéro de téléphone du centre antipoison	Centre anti-poison national FR: +33.(0)1.45.42.59.59 (Centre anti-poison français: ORFILA) CH: +41 44 251.51.51 (Centre suisse d'information toxicologique) Anti-Poison belge)

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement CLP (CE 1272/2008) Non classé

Identification des dangers

Danger physique Non classé

Dangers pour la santé Non classé

Danger pour l'environnement Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Symboles/pictogrammes Aucun(e)

Mention d'avertissement Aucun(e)

Mentions de danger Ce produit n'est pas classé comme dangereux selon les lignes directrices du SGH des Nations unies et aucun étiquetage n'est exigé
Cette matière n'est pas considérée comme dangereuse selon la Hazard Communication Standard (norme de communication des dangers) de l'OSHA, États-Unis (29 CFR 1910.1200)

Conseils de prudence

Prévention Respecter les règles de bonnes pratiques d'hygiène industrielle
Se laver les mains soigneusement après manipulation

Intervention EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

Stockage Conserver dans un endroit sec
Conserver à l'écart des matières incompatibles

Élimination L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Sans objet

3.2. Mélanges

Mélange

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Règlement CLP (CE 1272/2008)	Annexe	% massique

Hydroxyde de magnésium	1309-42-8	215-170-3	01-2119488756-18-0040	Non classé	--	>=97

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux En cas de doute ou de symptômes, consulter un médecin. Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées.

Contact oculaire En cas de contact oculaire, retirer les lentilles de contact et rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Contact cutané Laver abondamment à l'eau et au savon.

Inhalation Ne pas respirer les poussières. EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Ingestion Rincer abondamment la bouche avec de l'eau.

Danger par aspiration D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Notes au médecin Traiter les symptômes.

Équipement de protection individuelle des secouristes Porter un vêtement de protection approprié.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés En cas de contact avec les yeux, les poussières peuvent provoquer une irritation mécanique. Le contact avec les poussières peut provoquer une irritation mécanique ou un dessèchement de la peau.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Traiter les symptômes. Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés
Utiliser l'agent d'extinction adapté au type d'incendie adjacent. Jet d'eau (brouillard). Agent chimique sec. Mousse. Dioxyde de carbone (CO_2).

Moyens d'extinction déconseillés

Ne jamais utiliser de jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Non combustible.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les sapeurs-pompiers
Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection chimique.

Mesures de lutte contre l'incendie
Un brouillard d'eau peut être utilisé pour refroidir les récipients fermés.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	Éviter la formation de poussières. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Maintenir à distance le personnel non autorisé.
Pour les non-secouristes	Maintenir à distance le personnel non autorisé.
Pour les secouristes	Maintenir à distance le personnel non autorisé. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.
6.2. Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter les ruissellements vers les cours d'eau et les égouts.
6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Déversement important : Ne pas balayer les poussières à sec. Humidifier les poussières avant de les balayer ou récupérer les poussières avec un aspirateur Petit déversement: Aspirer ou balayer la matière et la placer dans un récipient pour élimination
6.4. Référence à d'autres sections	Section 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle. Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité Minimiser la génération et l'accumulation de poussières Mettre en place une ventilation adaptée Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité Utiliser l'équipement de protection individuel requis
7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité Conserver à l'écart des matières incompatibles

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Hydroxyde de magnésium

ACGIH	TLV-TWA: 8-hr : 10 mg/m³ (total dust) 3 mg/m³ (respirable fraction)
OSHA	TWA: 15 mg/m³ total dust 5 mg/m³ respirable
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)	TWA: 15 mg/m³ (total dust)

Procédures de surveillance recommandées Consulter également les documents de lignes directrices nationales pour plus d'informations sur les procédures de surveillance recommandées

Valeurs limites biologiques : Aucun(e)

Niveau dérivé sans effet (DNEL)

Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Concentration prévisible sans effet (PNEC)

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées
Appliquer une norme satisfaisante de ventilation contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure)
Maintenir les concentrations atmosphériques en dessous des limites d'exposition avec une ventilation par aspiration
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié.

Dangers thermiques Aucun(e) connu(e).

Mesures d'hygiène	Aucune information disponible
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Éliminer conformément aux réglementations locales

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	
État physique	Solide Poudre
Couleur	Blanc
Odeur	Inodore
Seuil olfactif	Aucune information disponible
pH :	+/- 10 (10% H2O)
Point de fusion/point de congélation	Sans objet Se décompose à > 320 °C
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	Sans objet
Point de congélation	Sans objet
Point d'éclair :	Sans objet Le produit/la substance est inorganique
Taux d'évaporation	Sans objet.
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet
Limite supérieure d'inflammabilité:	--
Limite inférieure d'inflammabilité	--
Pression de vapeur	Sans objet
Densité de vapeur	Sans objet
Densité de vapeur	Sans objet
Densité	Aucune donnée disponible
Densité relative	2.4 g/cm3, 20° C
Hydrosolubilité	Insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage	Sans objet Le produit/la substance est inorganique
Température d'auto-inflammabilité	Sans objet
Température de décomposition	> 320 °C
Viscosité	Aucune information disponible.
Viscosité cinématique	Sans objet : Solide
Viscosité dynamique	Sans objet : Solide
Propriétés comburantes	Aucun(e)
Granulométrie	Aucune information disponible
Teneur en COV (%)	Sans objet

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Sans objet

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Stable dans les conditions normales
10.2. Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Aucun danger spécifique connu
10.4. Conditions à éviter	Température de décomposition < / =0.3% : MgO, H_2O
10.5. Matières incompatibles	Aucun(e) connu(e)
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun(e) connu(e)

SECTION 11 : Informations toxicologiques

Informations générales Il est conseillé aux utilisateurs de se référer aux Limites d'exposition professionnelle nationales ou à toute autre grandeur équivalente.

11.1. Information on hazard classes as defined in Regulation (EC) No 1272/2008

Hydroxyde de magnésium

DL50 par voie orale 8500 mg/kg Rat

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique Aucune information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée Aucune information disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Éviter toute inhalation du produit
Ingestion	L'ingestion n'est pas une voie d'exposition probable
Peau	En cas de contact prolongé ou répété, peut dessécherla peau et entraîner une irritation

Yeux	En cas de contact avec les yeux, les poussières peuvent provoquer une irritation mécanique
Danger par aspiration	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes	Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé
11.2.2. Autres informations	Sans objet

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques

Hydroxyde de magnésium

Classification allemande WGK (AwSV)	5209 WGK: nwg

12.2. Persistance et dégradabilité	Aucune donnée disponible.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible.
Coefficient de partage	Sans objet Le produit/la substance est inorganique
Facteur de bioconcentration (BCF)	Aucune donnée disponible.
12.4. Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Aucune donnée disponible.
12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes	Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes d'élimination	L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.
Emballages contaminés	Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour recyclage ou élimination.
Codes de déchet	Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé

Hydroxyde de magnésium

Catalogue européen des déchets	060299.
Classification allemande WGK (AwSV)	5209 WGK: nwg

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Mode de transport (routier, maritime, aérien, ferroviaire)

TDG -Canada	Non réglementé
DOT, États-Unis	Non réglementé
ADR	Non réglementé
RID	Non réglementé
IATA	Non réglementé
IMDG/IMO	Non réglementé
OACI	Non réglementé

14.1. Numéro de l'ONU ou numéro d'identification	Aucun(e)
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Aucun(e)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Aucun(e)
14.4. Groupe d'emballage	Aucun(e)
14.5. Dangers pour l'environnement	Non
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Sans objet

14.7. Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI
Sans objet

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Inventaires mondiaux

Substance pure/mélange Mélange

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	Australie (AIIC)	Canada (DSL)	Chine (IECSC)	Japon	Corée du Sud (KECL)	Mexique	Thailand (TECI)	Nouvelle-Zélande	Philippines (PICCS)	Taiwan	TSCA : États-Unis
Hydroxyde de magnésium	1309-42-8	215-170-3	Y	Y	Y	(1)-386 (ENCS) (ISHL)	KE-22716	Y	55-1-01343	Y	Y	Y	A

Légende X / Y: Est conforme ; A: Actif ; - / N: Exempté(e)(s) / Non répertorié

Hydroxyde de magnésium

Numéro d'enregistrement REACH 01-2119488756-18-0040
Turkish KKDIK pre-registration 05-0000192735-90-0000

Non classé

Hydroxyde de magnésium

Classification allemande WGK (AwSV) 5209 WGK: nwg

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été mise en œuvre pour cette substance

SECTION 16 : Autres informations

Motif de la révision La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 & Règlement de la Commission (UE) n° 2020/878

Date d'émission : 29/09/2022
Date d'impression : 15/02/2023
Numéro de révision: 1.3.1

Préparée par Huber Engineered Materials Global Regulatory Affairs
email: regulatory.affairs@huber.com.

Règlement CLP (CE 1272/2008) Non classé

Étiquetage

Symboles/pictogrammes Aucun(e)

Mention d'avertissement Aucun(e)

Mentions de danger Ce produit n'est pas classé comme dangereux selon les lignes directrices du SGH des Nations unies et aucun étiquetage n'est exigé. Cette matière n'est pas considérée comme dangereuse selon la Hazard Communication Standard (norme de communication des dangers) de l'OSHA, États-Unis (29 CFR 1910.1200).

Conseil en matière de formation Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Abréviations et acronymes

Centre international de recherche sur le cancer (CIRC)
nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), statut et classification
OSHA (Agence fédérale d'hygiène et de sécurité professionnelles du Département du travail des États-Unis)
TWA - Time-Weighted Average (Moyenne pondérée en temps)
Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP) (CE 1272/2008)
EPI - Équipement de protection individuelle
NIOSH - Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis
CERCLA (Loi de responsabilité environnementale et de réponse compensatoire exhaustive des États-Unis)
Quantité à déclarer (RQ), (RQ/% dans le mélange)
STEL - Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)
TLV® - Threshold Limit Value (Valeur limite d'exposition, États-Unis)
Niveau dérivé sans effet (DNEL)
SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :
Demande biochimique en oxygène (DBO)
Demande chimique en oxygène (DCO)
OACI (aérien)
(IMDG) Code maritime international de transport des matières dangereuses
ADR (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route)
RID (Accord relatif au transport international ferroviaire des marchandises dangereuses)
Association internationale du transport aérien (IATA)
Code maritime international de transport des matières dangereuses (IMDG)
DOT (Department of Transportation, États-Unis)
TMD (Transport des marchandises dangereuses), Canada
Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Appareil respiratoire autonome en pression positive
Système général harmonisé (SGH)
TSCA (Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques)

Avis de non-responsabilité Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité